



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022_99
SIEML – TRAVAUX RUE DU STADE ET CHEMIN DE LA MAISON NEUVE A
CHAMPIGNE**

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....26
Pouvoir(s) :05
Votants :.....31

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne ayant donné pouvoir à DESNOËS Estelle,
CHABIN Nathalie ayant donné pouvoir à BERNIER Catherine,
RICHARD Maud ayant donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
FLAMENT Sophie ayant donné pouvoir à BOURRIER Alain,
BODIN Freddy ayant donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseillers excusés :

ERMINE Benoît, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, PAULY-MOREAU Noémie, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, CHEVALIER Soizic

Conseillers absents :

MARTIN Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard

Secrétaire de séance : LETHIELLEUX Jean-Michel

DELIBERATION N°DCM2022_99

SIÉML – Travaux Rue du Stade et chemin de la Maison Neuve à Champigné

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le SiéML réalise les travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication, la rénovation du réseau d'éclairage public de la rue du Stade et du Chemin de la Maison Neuve ainsi que la desserte en électricité du projet d'habitation de M. et Mme Huet, situé au 4 chemin de la Maison Neuve dans le lotissement La Croix à Champigné.

La commune Les Hauts d'Anjou participe, conformément au règlement financier du SiéML, à hauteur de 40% au coût des travaux qui concernent l'espace public (rénovation et effacement du réseau d'éclairage public et effacement du réseau de distribution publique.)

Par ailleurs, les travaux de génie civil d'effacement des infrastructures de télécommunication sur le même secteur nécessitent une convention tripartite entre Les Hauts d'Anjou, le SiéML et la société Orange. La participation de la commune est de 100%. Cependant, Orange prend en charge l'intégralité des coûts de câblage, et versera à la commune une redevance annuelle pour l'utilisation des fourreaux.

Le raccordement électrique de l'habitation est intégralement à la charge de ses propriétaires. Les participations de la commune pour cette opération se décomposent comme suit :

Champigné - Lotissement La Croix Travaux basse tension rue du Stade / Chemin de la Maison Neuve	Montant des travaux HT	participation SiéML	participation LHA	taux financement LHA
Effacement réseau DP	15 351,20	9 210,72	6 140,48	40%
Rénovation EP	14 334,56	8 600,74	5 733,82	40%
Frais de contrôle APAVE (EP)	103,05	61,83	41,22	40%
<i>sous-total fonds de concours SiéML</i>	29 788,81	17 873,29	11 915,52	
Travaux de génie civil Télécom	8 128,79	-	8 128,79	100%
TOTAL	37 917,60	17 873,29	20 044,31	

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération d'adhésion au SIÉML

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML en date du 01/02/2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux

Considérant que le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SiéML), auquel la commune Les Hauts d'Anjou adhère, a la charge d'assurer une partie des travaux sur le réseau d'électricité et exploite un réseau d'éclairage public ;

Considérant qu'à ce titre, il intervient pour opérer la desserte en électricité des lotissements nouveaux, ainsi que la rénovation et l'effacement des réseaux existants.

DELIBERATION N°DCM2022_99

SIEML – TRAVAUX RUE DU STADE ET CHEMIN DE LA MAISON NEUVE A CHAMPIGNE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la commune Les Hauts-d'Anjou à verser une participation pour l'opération selon les modalités conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 24 octobre 2022

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 octobre 2022

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 octobre 2022

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

